

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRÈS-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis **Mai 1980** et à partir des Numéros de Médaille suivants :

5054 383 508 Berline
5055 323 539 Break

les moteurs sont équipés d'un nouveau filtre à air avec élément filtrant interchangeable en papier, et indépendant du couvercle.



Entretien - Périodicité

- Nettoyage prohibé

- **ÉCHANGE CARTOUCHE TOUS LES 22500 km**
(en ambiance poussiéreuse échange tous les 15000 km)

NOTE TECHNIQUE

N° 80-07 GX

Le 5 Juin 1980

Cette note concerne :

- L'ATELIER
- LE MAGASIN
- LA STATION SERVICE

PAYS INTÉRESSÉS :

DIFFUSION :

TOUS PAYS

APPLICATION :

TOUS PAYS
Sauf : JAPON
GRANDE EXPORTATION

VÉHICULES

GSA

Tous Types

MOTEUR

Cartouche de filtre à air

T.S.V.P.

PIÈCES DE RECHANGE

DESIGNATION	N° P.R.
Filtre à air complet :	95 494 013
Couvercle de filtre à air :	95 560 854
Cartouche filtrante en papier :	95 555 435

NOTA : L'ancienne cartouche filtrante restera disponible au Département des Pièces de Rechange.

La nouvelle cartouche n'est pas directement adaptable à un ancien couvercle.